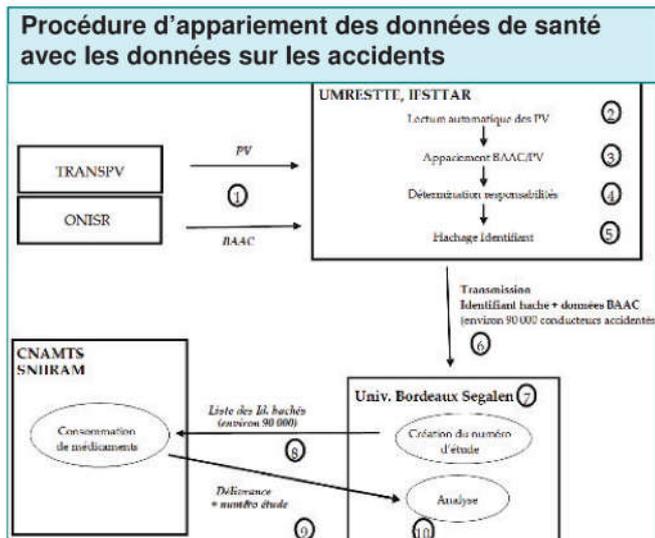


Combinaison d'Études sur la Santé et l'Insécurité Routière (CESIR III)

Equipe	Emmanuel Lagarde, Ludivine Orriols (INSERM)
Achèvement	Rapport intermédiaire : 2016
Méthodologie	Analyse en case-crossover : comparaison de la probabilité d'exposition aux médicaments. Analyse en responsabilité : comparaison responsables (cas) / non-responsables (témoins) pour étudier les traitements chroniques.
Périmètre	Collecte d'environ 200 000 procès-verbaux (période janvier 2012-décembre 2015).
Mots clés	Santé publique, bases de données.

Les médicaments ayant un risque pour la conduite sont classés en grandes classes thérapeutiques : benzodiazépines hypnotiques et anxiolytiques, antidépresseurs, hypnotiques apparentés aux benzodiazépines, anti-épileptiques et substituts des stupéfiants.



Source : CESIR III, Appariement des bases de données nationales – phase 3, INSERM, Rapport intermédiaire, novembre 2016.



Source : Dispensation des médicaments présentant des risques pour la conduite de véhicules – Fiche mémo à destination des pharmaciens, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), mars 2017.

Les facteurs liés à la santé peuvent impacter la capacité de conduire (capacités cognitives et motrices) : un peu plus de 3 % des accidents de la route sont attribuables à une consommation de médicaments. Grâce à l'appariement des données de santé (remboursement de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés - CNAMTS) avec les données sur les accidents corporels recueillies par les forces de l'ordre (fichier BAAC), cette étude vise à déterminer si la consommation de certains médicaments est associée au risque d'être responsable d'un accident de la route et si l'initiation d'un traitement entraîne un sur-risque d'accident.

Impact de certains médicaments sur le risque d'accident

- **Les antihistaminiques** (prescrits en cas d'allergies) : un sur-risque d'être responsable d'un accident de la route n'a été retrouvé que chez les utilisateurs d'hydroxyzine qui étaient en Affection Longue Durée (ALD) le jour de l'accident.
- **Les antidiabétiques** (prescrits pour contrôler la glycémie) : si les conducteurs sous traitement antidiabétique non insulinique (diabète de type 2) ne présentent pas de sur-risque d'accident, la période d'initiation du traitement est toutefois une période critique pendant laquelle le risque d'être responsable d'un accident est multiplié par 1,61.
- **Les anticholinergiques** (prescrits, généralement chez les personnes âgées, en cas d'incontinence urinaire, de dépression, de stress, de maladie de Parkinson) : conformément aux résultats de l'étude Cesir-A, le sur-risque d'être responsable d'un accident attribuable à la consommation d'antidépresseurs est de 1,13.

Impact de la mise en place du pictogramme à trois niveaux

Depuis 1999, les médicaments qui peuvent avoir un effet sur l'aptitude à la conduite automobile sont signalés par un pictogramme (une voiture noire dans un triangle) imprimé sur les boîtes de médicaments. En 2005, cette alerte visuelle a été déclinée par des pictogrammes gradués selon trois niveaux de risque.

Sur la période d'une étude spécifique (juillet 2005 – décembre 2011) les accidents de la route attribuables à la consommation de benzodiazépines et de z-hypnotiques¹ n'ont pas diminué durant la période de mise en place des trois pictogrammes. Ces résultats ne remettent cependant pas en cause cette signalétique en raison de l'augmentation de la consommation de ces médicaments. La sensibilisation des prescripteurs, des délivreurs et des patients à ces risques doit être améliorée.

¹ Dans les traitements contre l'insomnie, les hypnotiques Z favorisent l'endormissement (Zopiclone, Zolpidem et Zaleplon).